

# Les Togolais vivant dans les zones minières sont moins critiques sur l'extraction des ressources naturelles

Dépêche No. 775 d'Afrobarometer | Hervé Akincho

## Résumé

Le Togo n'est pas connu en Afrique pour l'exploitation des ressources naturelles et son industrie extractive. Ce secteur ne contribue qu'à 1,04% du produit intérieur brut du pays et à 0,6% du secteur de l'emploi en 2018. Trois produits dominent le secteur extractif au Togo à savoir le clinker (53%), phosphate (23%) et calcaire (22%), qui cumulent 98% des revenus du secteur. Le Togo a rejoint l'Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives (2021) depuis 2010 et a déjà publié huit rapports. Cet engagement du gouvernement togolais de faire des efforts de transparence en ce qui concerne les revenus tirés du secteur extractif est à saluer.

Le réel potentiel minier du pays reste néanmoins assez méconnu. Pour les ressources déjà exploitées, les chaînes de valeurs ne sont pas entièrement développées, bien que les pouvoirs publics multiplient les efforts afin de développer les chaînes de valeurs, surtout avec le phosphate. Malgré plusieurs accords avec notamment un consortium mené par le groupe israélien Elenilto en 2015 ou le groupe Dangote Industries en 2019 et plus récemment avec le groupe marocain OCP, les fruits tardent à voir le jour (Ecofin, 2020 ; Djade, 2023).

Avec l'aide de la Banque Mondiale, l'Etat togolais essaie de faire la cartographie du potentiel minier du pays pour permettre au gouvernement d'organiser et de maîtriser le secteur des mines et des carrières pour en tirer un maximum de profit, et par ricochet pour le développement socio-économique des populations en limitant les atteintes à la santé et à l'environnement (Akoda, 2021).

Le secteur minier ou extractif est en général associé en Afrique avec la corruption, l'incompétence ou l'inefficacité des gouvernements, l'instabilité politique (la malédiction des ressources), l'abandon des autres secteurs de production (syndrome hollandais) ou encore les impacts négatifs sur l'environnement, notamment la pollution (Kopf & Isbell, 2017 ; Sall & Sall, 2016 ; Foka, 2022).

Cette dépêche rend compte du module d'enquête spécial inclus dans le questionnaire Afrobarometer Round 9 pour explorer les expériences et les perceptions des citoyens sur l'extraction des ressources naturelles et la gouvernance environnementale.

D'après les résultats, les Togolais pensent qu'il faut renforcer la législation en matière d'exploitation des ressources naturelles mais trouvent que les bénéfices de cette exploitation dépassent les inconvénients engendrés. L'exploitation des ressources naturelles n'apporte pas forcément plus d'infrastructures ou de services aux communautés riveraines.

Pour la majorité des Togolais, la pollution de l'environnement est un problème grave dans leur communauté. La moitié d'entre eux se disent satisfaits de la performance du gouvernement dans la lutte contre la pollution et la protection de l'environnement, mais ils

sont une écrasante majorité à estimer que ce dernier devrait faire plus que ce qu'il fait actuellement.

## L'enquête Afrobarometer

Afrobarometer est un réseau panafricain et non-partisan de recherche par sondage qui produit des données fiables sur les expériences et appréciations des Africains relatives à la démocratie, à la gouvernance et à la qualité de vie. Neuf rounds d'enquêtes ont été réalisés dans un maximum de 42 pays depuis 1999. Les enquêtes du Round 9 (2021/2023) couvrent 39 pays. Afrobarometer réalise des entretiens face-à-face dans la langue du répondant avec des échantillons représentatifs à l'échelle nationale.

L'équipe d'Afrobarometer au Togo, conduite par Center for Research and Opinion Polls (CROP), s'est entretenue avec 1.200 adultes togolais en mars 2022. Un échantillon de cette taille produit des résultats nationaux avec des marges d'erreur de +/-3 points de pourcentage à un niveau de confiance de 95%. Des enquêtes ont été précédemment réalisées au Togo en 2012, 2014, 2017 et 2021.

## Résultats clés

- La grande majorité (86%) des Togolais disent qu'il faut plus de réglementation gouvernementale de l'exploitation des ressources naturelles.
- En ce qui concerne l'exploitation des ressources qui a lieu près de leur communauté, la majorité des répondants pensent que les citoyens ordinaires ont voix au chapitre (67%), que les avantages dépassent les coûts (60%) et que les communautés reçoivent une juste part des revenus (57%).
  - Les habitants des préfectures d'exploitation de ressources naturelles ont plus tendance que leurs concitoyens qui vivent dans des préfectures sans industrie extractive à penser qu'ils ont voix au chapitre des décisions (78% vs. 64%), que leur communauté reçoit une juste part (68% vs. 54%) et que les avantages dépassent les coûts (68% vs. 58%).
- Les préfectures d'exploitation des ressources naturelles ne bénéficient pas forcément de plus de services ou d'infrastructures que les autres.
- Huit Togolais sur 10 (80%) considèrent que la pollution dans leur communauté est « un peu grave » (35%) ou « très grave » (45%).
- Pour les citoyens togolais, l'élimination des déchets, la déforestation et l'assainissement sont les trois majeurs problèmes environnementaux de leur communauté.
- Plus de la moitié (52%) des Togolais se disent satisfaits de la performance de leur gouvernement dans la réduction de la pollution et la protection de l'environnement, mais l'écrasante majorité (89%) estiment qu'il devrait faire plus.

## Extraction des ressources naturelles

### Réglementations, coûts et avantages

L'une des pierres angulaires de l'organisation des sociétés humaines est la codification des liens, interactions et normes sociales dans des règles de vie en communauté : les lois. La société non seulement produit les lois qui la gouvernent, mais également en devient le résultat (Tiwari, 2016 ; The Lawyers & Jurists, 2017). Ainsi, quand on demande aux Togolais si le

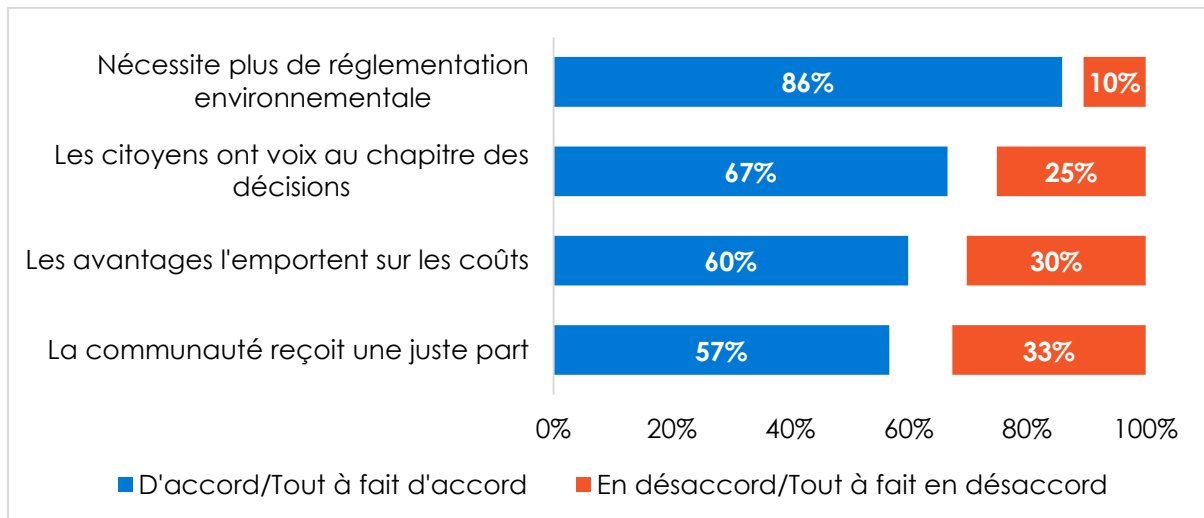
gouvernement devrait réguler plus étroitement l'extraction des ressources naturelles afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement, ils sont 86% à être d'accord ou tout à fait d'accord avec cette proposition (Figure 1).

Les entreprises minières ont intégré la notion de participation dans le cadre de leur plan de développement durable et de responsabilité sociale des entreprises (Kemp, 2010). Malheureusement, le secteur minier togolais est encore dominé par les petites unités informelles en dehors de quelques grandes entreprises. Cependant, de l'avis des deux tiers (67%) des Togolais, ils ont voix au chapitre quand il en vient aux décisions concernant l'extraction des ressources naturelles qui ont lieu près de leurs communautés.

Au-delà de leur association dans le processus de prise de décision concernant l'exploitation des ressources proches de chez eux, l'autre pendant des approches participatives est que les intérêts des populations soient pris en compte. Au Togo, près de six personnes sur 10 (57%) trouvent que les communautés reçoivent actuellement une juste part des revenus de l'extraction des ressources naturelles qui a lieu à proximité. Une minorité non négligeable d'un Togolais sur trois (33%) pensent néanmoins le contraire.

Malgré de potentiels impacts négatifs que peuvent avoir certaines décisions, le bénéfice global généré s'avère plus important que les externalités négatives engendrées. Ainsi, six Togolais sur 10 (60%) sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » qu'en général, les avantages tirées des activités d'extraction de ressources pour les communautés locales, tels que les emplois et les revenus, l'emportent sur les coûts, tels que la pollution, contre trois Togolais sur 10 (30%) à penser le contraire.

**Figure 1 : Extraction des ressources naturelles : Réglementations, coûts et avantages**  
 | Togo | 2022



**Questions posées aux répondants :** L'extraction de ressources naturelles, comme l'exploitation minière, le forage pétrolier ou la récolte de bois, peut avoir des avantages, tels que la création d'emplois et la génération de revenus. Mais cela peut aussi poser des problèmes aux communautés voisines, comme la pollution ou la déforestation. Veuillez me dire si vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante :

*Dans ce pays, l'extraction des ressources naturelles devrait être réglementée plus étroitement par le gouvernement afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement ?*

*Les Togolais ordinaires ont actuellement voix au chapitre dans les décisions concernant l'extraction des ressources naturelles qui ont lieu près de leurs communautés ?*

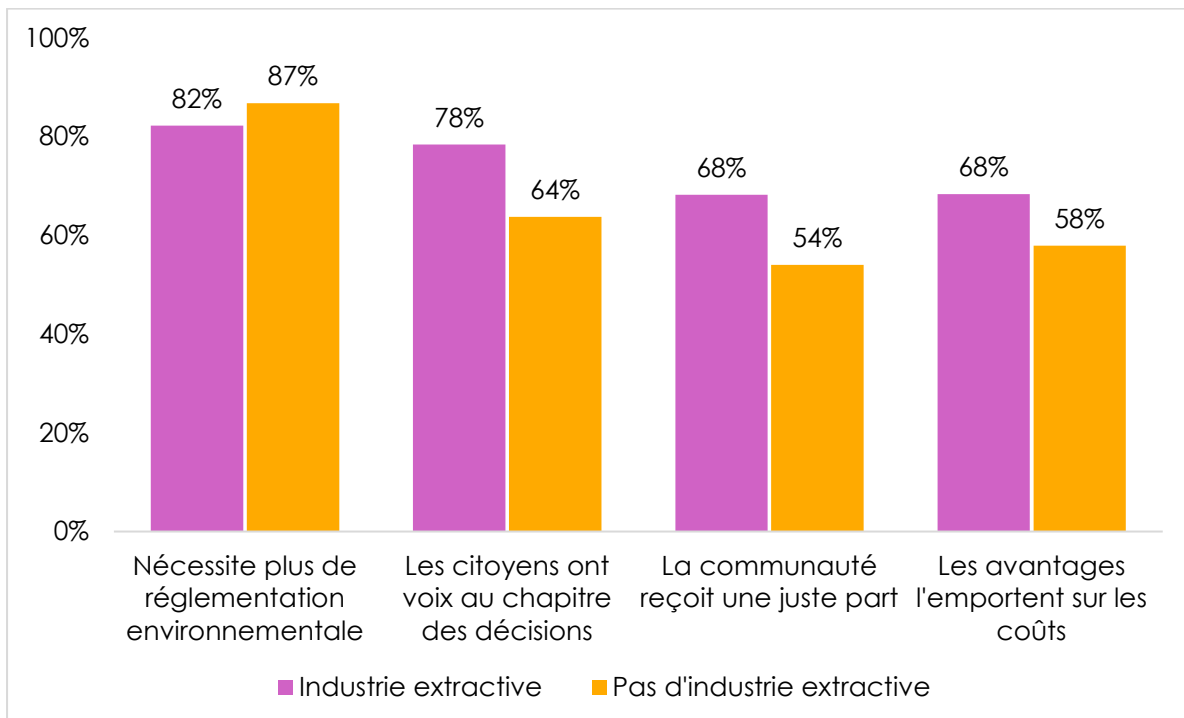
*Les communautés locales reçoivent actuellement une juste part des revenus de l'extraction des ressources naturelles qui a lieu à proximité de leurs communautés ?*

*En général, les avantages des activités d'extraction de ressources pour les communautés locales, tels que les emplois et les revenus, l'emportent sur les coûts, tels que la pollution ?*

Il est quand-même surprenant de remarquer que les populations riveraines des zones d'exploitation minières,<sup>1</sup> surtout industrielles, sont moins enclines que leurs homologues des zones sans exploitation minière de déclarer que l'exploitation minière nécessite une étroite réglementation de la part du gouvernement (82% vs. 87%) (Figure 2).

En outre, les habitants des zones d'extraction minières sont plus disposés que leurs homologues vivant dans des localités sans activités minières à déclarer que les citoyens ont voix au chapitre des décisions (78% vs. 64%), que la communauté reçoit une juste part (68% vs. 54%) et que les avantages dépassent les coûts (68% vs. 58%).

**Figure 2 : Vues des habitants des préfectures minières vs. préfectures non-minières**  
 | Togo | 2022



**Questions posées aux répondants :** L'extraction de ressources naturelles, comme l'exploitation minière, le forage pétrolier ou la récolte de bois, peut avoir des avantages, tels que la création d'emplois et la génération de revenus. Mais cela peut aussi poser des problèmes aux communautés voisines, comme la pollution ou la déforestation. Veuillez me dire si vous êtes d'accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante :

*Dans ce pays, l'extraction des ressources naturelles devrait être réglementée plus étroitement par le gouvernement afin de réduire les impacts négatifs sur l'environnement ?*

*Les Togolais ordinaires ont actuellement voix au chapitre dans les décisions concernant l'extraction des ressources naturelles qui ont lieu près de leurs communautés ?*

*Les communautés locales reçoivent actuellement une juste part des revenus de l'extraction des ressources naturelles qui a lieu à proximité de leurs communautés ?*

*En général, les avantages des activités d'extraction de ressources pour les communautés locales, tels que les emplois et les revenus, l'emportent sur les coûts, tels que la pollution ?*

(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

<sup>1</sup> Les zones considérées comme zones d'exploitation minière sont les préfectures ayant une exploitation industrielle d'au moins une ressource naturelle. Pour cet article ces préfectures sont : Bassar, Blitta, Zio, Vo, Yoto, Tchaoudjo et Kpendjal

### Disponibilité des services publics et infrastructures

L'exploitation des ressources naturelles génère énormément de ressources financières. Ces ressources permettent-elles d'offrir plus de services publics, de construire plus d'infrastructures, d'avoir des routes de bonnes qualités ou d'avoir plus de sécurité ?<sup>2</sup>

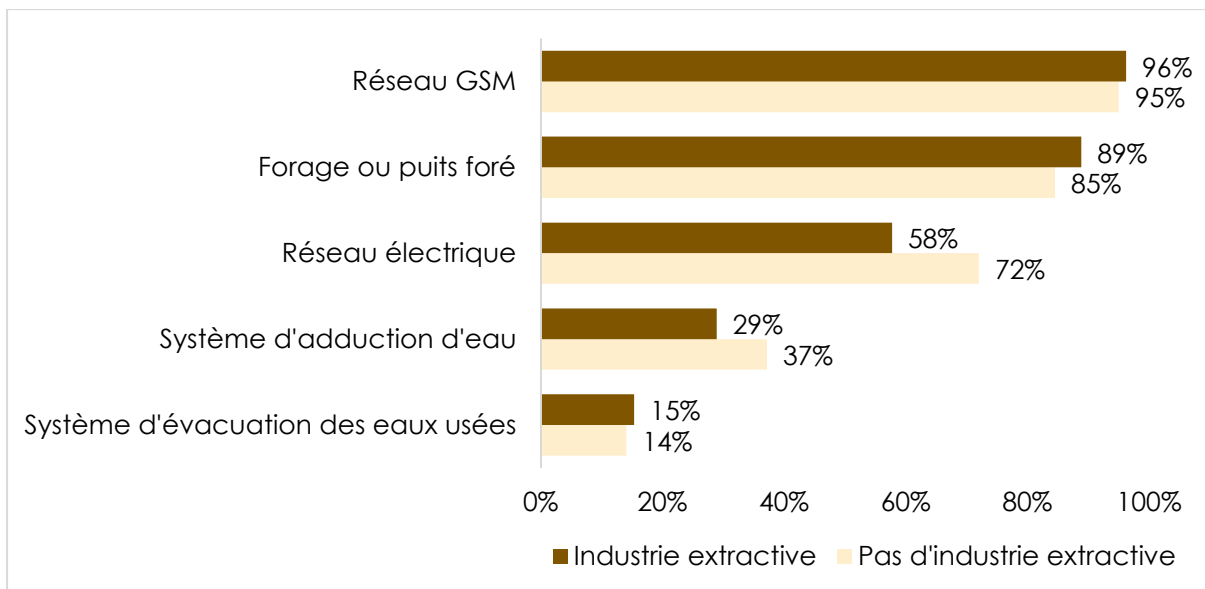
Du côté des infrastructures, il y a un déficit en défaveur des zones d'extraction des ressources naturelles en ce qui concerne l'accès aux systèmes d'adduction d'eau (8 points de pourcentage) et au réseau électrique (14 points de pourcentage) (Figure 3).

Pour les infrastructures, les zones avec des industries extractives possèdent plus de postes de police ou gendarmerie que les zones sans industries extractives (39% vs. 24%) (Figure 4). A contrario, ce sont les zones sans industries extractives qui dépassent respectivement de 8 et 17 points de pourcentage les zones extractives en ce qui concerne la disponibilité de centres sociaux ou bureaux gouvernementaux et de banques ou institutions de microfinance.

La présence des forces de l'ordre se traduit légèrement plus dans les zones sans industrie extractive avec les postes de douane comparativement aux zones avec des industries extractives (Figure 5). Par contre, les zones avec les industries extractives contiennent plus les barrages ou estacades mis en place par des services de sécurité privés ou par la communauté locale (7% vs. 2%).

En matière de qualité des routes, il ressort qu'il y a bien plus de routes goudronnées dans les zones sans industrie extractive que dans les zones d'exploitation minière, qui sont souvent en milieu rural (Figure 6).

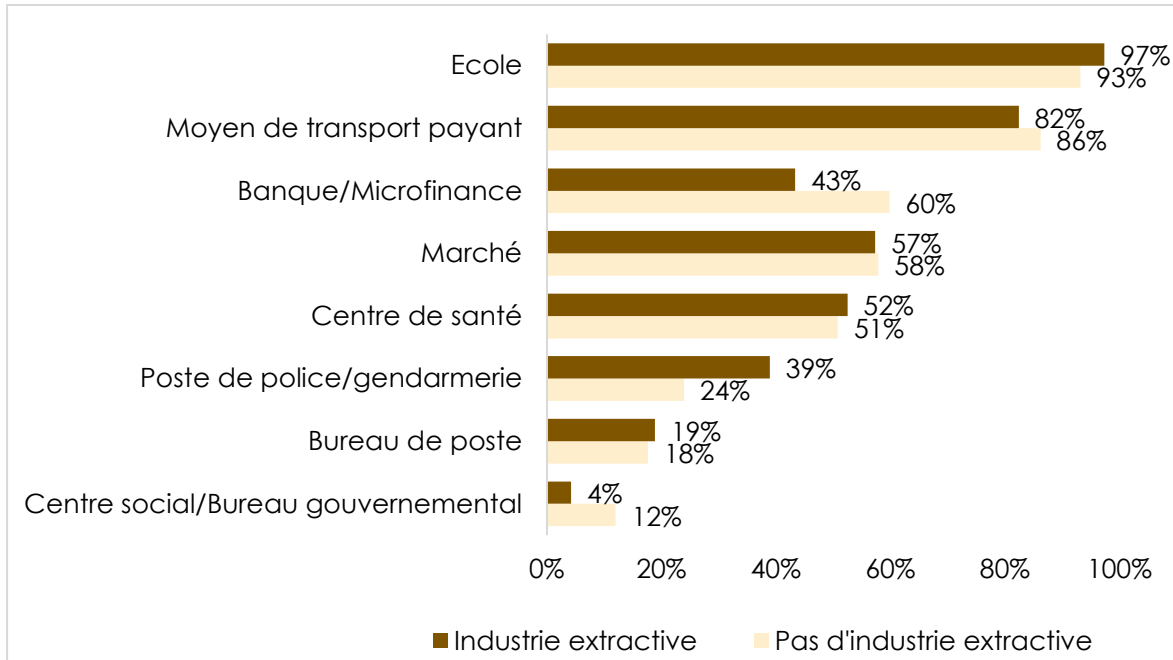
**Figure 3 : Disponibilité de services dans la zone** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022



**Questions posées aux enquêteurs :** Les services suivants sont-ils disponibles dans cette unité d'échantillonnage/zone de dénombrement ? (% qui disent « oui »)

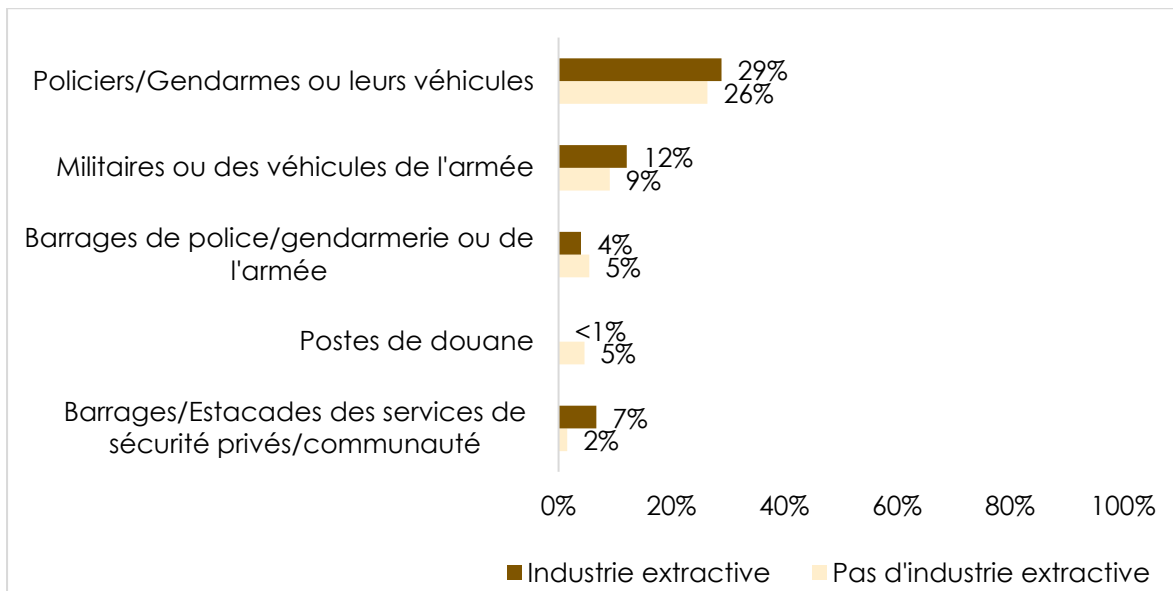
<sup>2</sup> Les équipes d'Afrobarometer ont visités 150 zones de dénombrement (ZD) tirées au sort à partir de la base de données du recensement national. Dans chaque ZD, l'équipe a enregistré la présence ou non d'infrastructures et de services de base. En raison de la taille réduite des échantillons, la marge d'erreur sur les résultats rapportés ici est plus élevée que pour les résultats obtenus par le biais d'entretiens individuels.

**Figure 4 : Disponibilité d'infrastructures dans la zone** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022



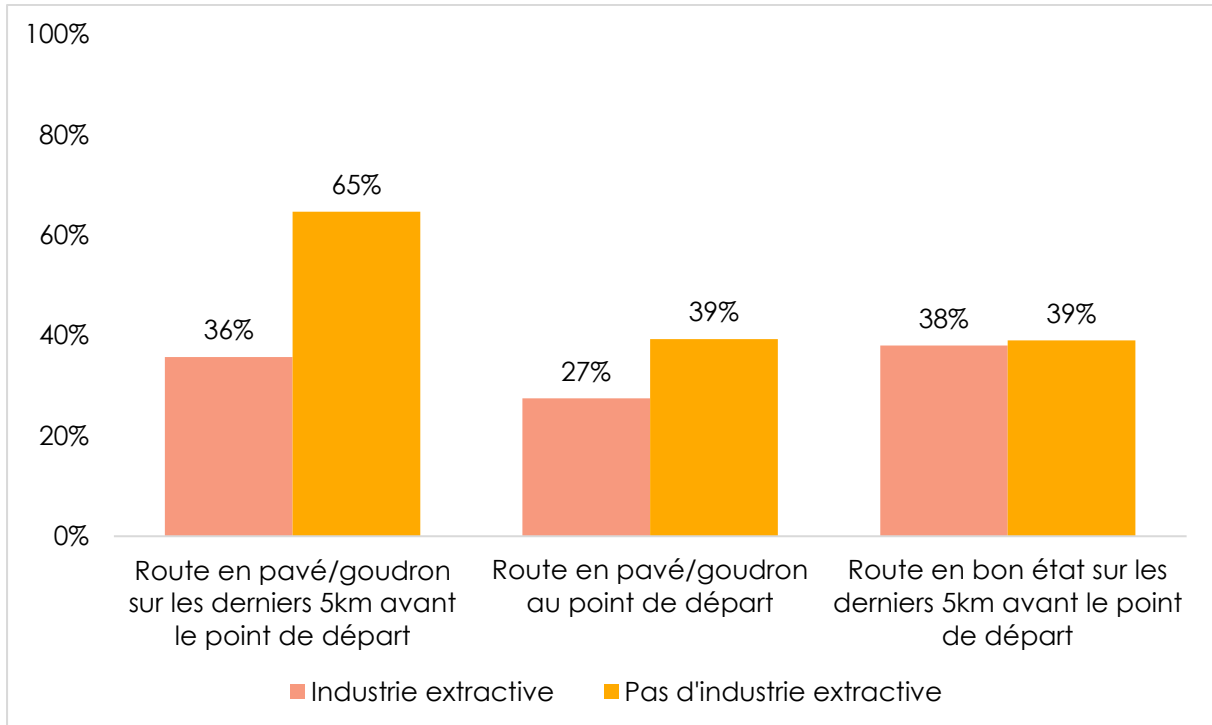
**Questions posées aux enquêteurs :** Les infrastructures suivantes sont-elles disponibles dans cette unité d'échantillonnage/zone de dénombrement ou à distance de marche de celle-ci ? (% qui disent « oui »)

**Figure 5 : Présence de services de sécurité dans la zone** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022



**Questions posées aux enquêteurs :** Avez-vous (ou l'un quelconque de vos collègues) aperçu dans cette ZD : Des policiers/gendarmes ou des véhicules de police/gendarmerie ? Des militaires ou des véhicules de l'armée ? Des barrages de police/gendarmerie ou de l'armée ? Des postes de douane ? Des barrages ou estacades mis en place par des services de sécurité privés ou par la communauté locale ? (% qui disent « oui »)

**Figure 6 : Etat des routes dans la zone** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022



**Questions posées aux enquêteurs :**

*Au point de départ de la ZD, la route était-elle ... ?  
 Quelle était le matériau le plus courant sur les cinq derniers kilomètres avant le point de départ de la ZD ? (% qui disent « pavée/goudronnée » ou « en béton »)  
 Quel était l'état de la route sur les cinq derniers kilomètres avant le point de départ de la ZD ? La route était-elle en excellent ou bon état et facile à emprunter, ou était-ce en mauvais ou très mauvais état, c'est-à-dire, difficile à emprunter en raison de nids de poule, de flaques d'eau ou autres difficultés, ou était-ce infranchissable à un niveau quelconque (par exemple, en raison d'un pont effondré, d'un arbre tombé, d'une inondation, etc.) ? (% qui disent « bonne » ou « très bonne »)*

**Pollution et protection de l'environnement**

La pollution et la protection de l'environnement sont des préoccupations majeures pour la grande majorité des populations togolaises : Elles sont huit sur 10 (80%) à trouver que les problèmes de pollution dans leur communauté sont « un peu graves » (35%) ou « très graves » (45%) (Figure 7). Même si le degré de gravité peut varier quand nous passons des communautés avec les industries extractives aux communautés qui n'en n'ont pas, la magnitude globale du problème demeure identique.

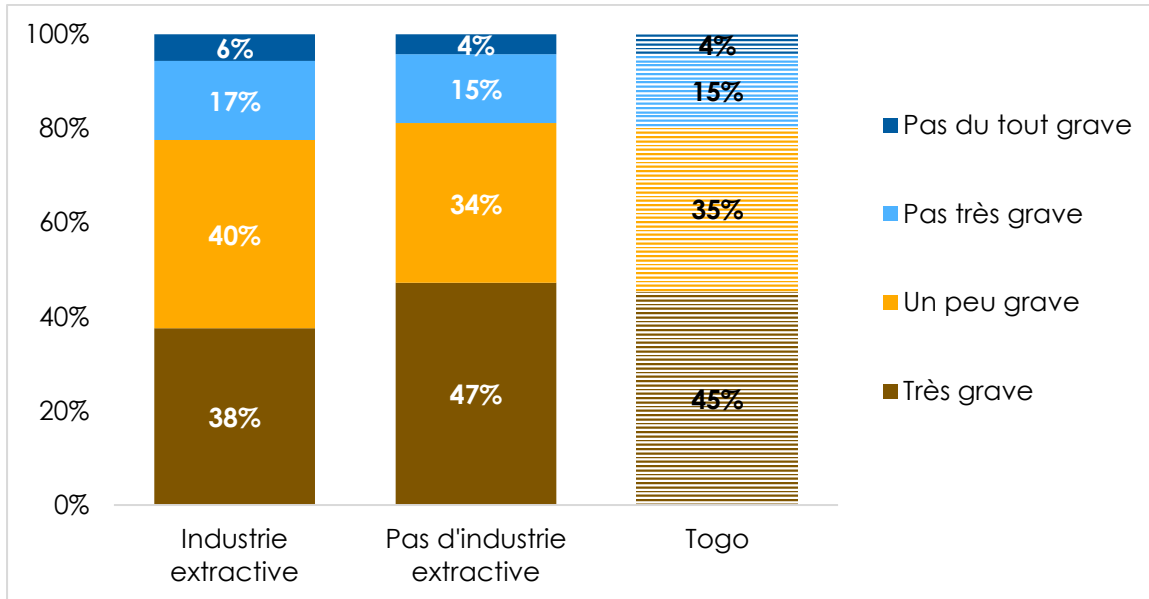
Les problèmes environnementaux que rencontrent les Togolais le plus sont respectivement l'élimination des déchets (28%), la déforestation (23%), l'assainissement ou la gestion des déchets humains (19%), suivi de la pollution de l'eau (15%) et celle de l'air (13%) (Figure 8).

Dans les zones avec des industries extractives, c'est la déforestation qui se classe premier (30%, contre 21% dans les zones sans industrie extractive), tandis que l'assainissement semble moins important (12% contre 20%).

De plus, les sachets plastiques sont de l'avis de la grande majorité des citoyens togolais (88%), et indifféremment de l'existence ou non des industries extractives là où ils vivent, une source majeure de pollution (Figure 9).

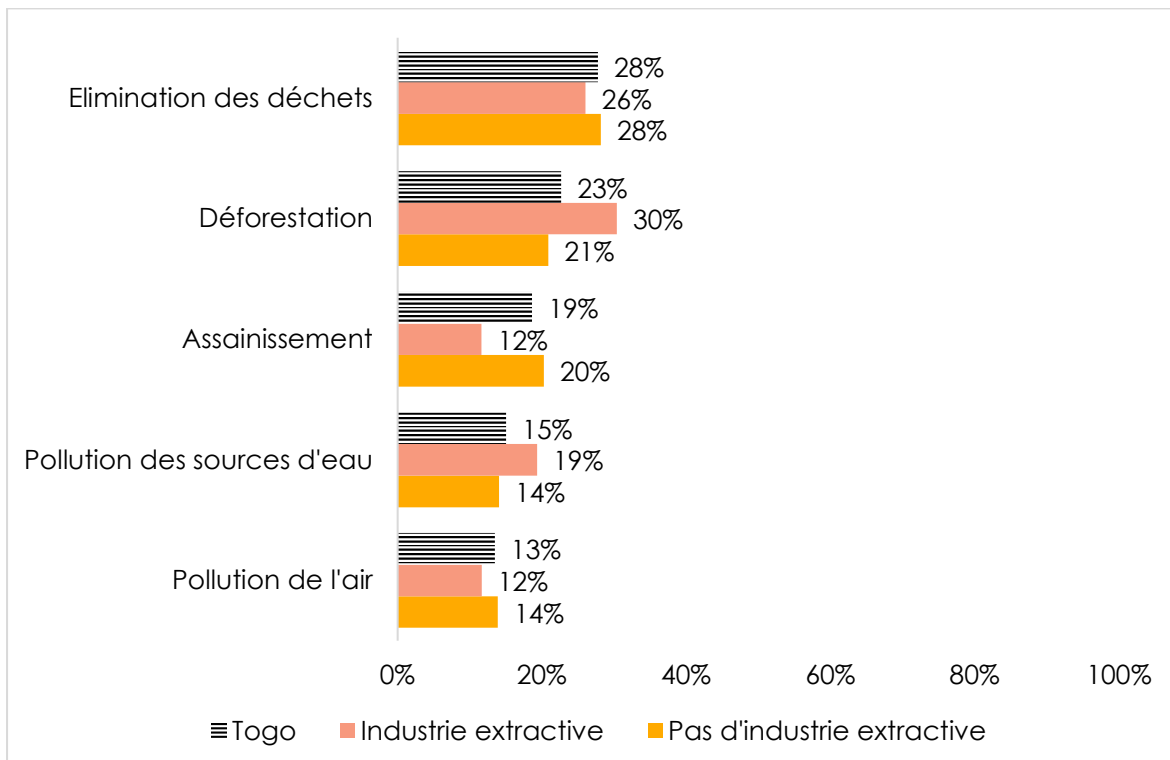


**Figure 7 : Ampleur de la pollution** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022



**Question posée aux répondants :** Quelle est la gravité d'un problème de pollution, comme l'accumulation de déchets ou d'ordures, ou des dommages à la qualité de l'air ou de l'eau, dans votre communauté ?

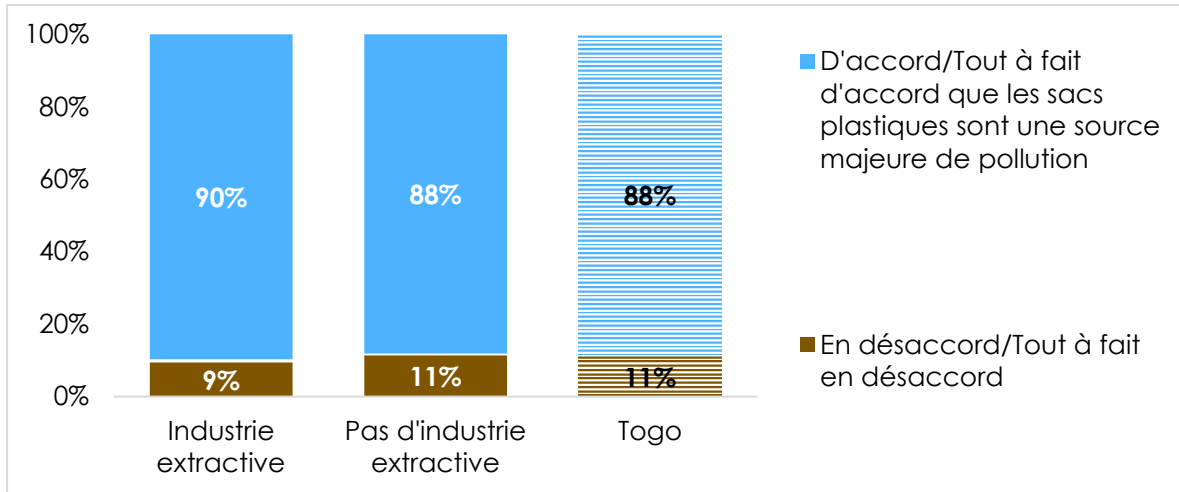
**Figure 8 : Plus important problème environnemental dans la communauté** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022



**Question posée aux répondants :** Lequel des éléments suivants est le problème environnemental le plus important dans votre communauté aujourd'hui ?



**Figure 9 : Sacs plastiques : Source majeure de pollution ?** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022

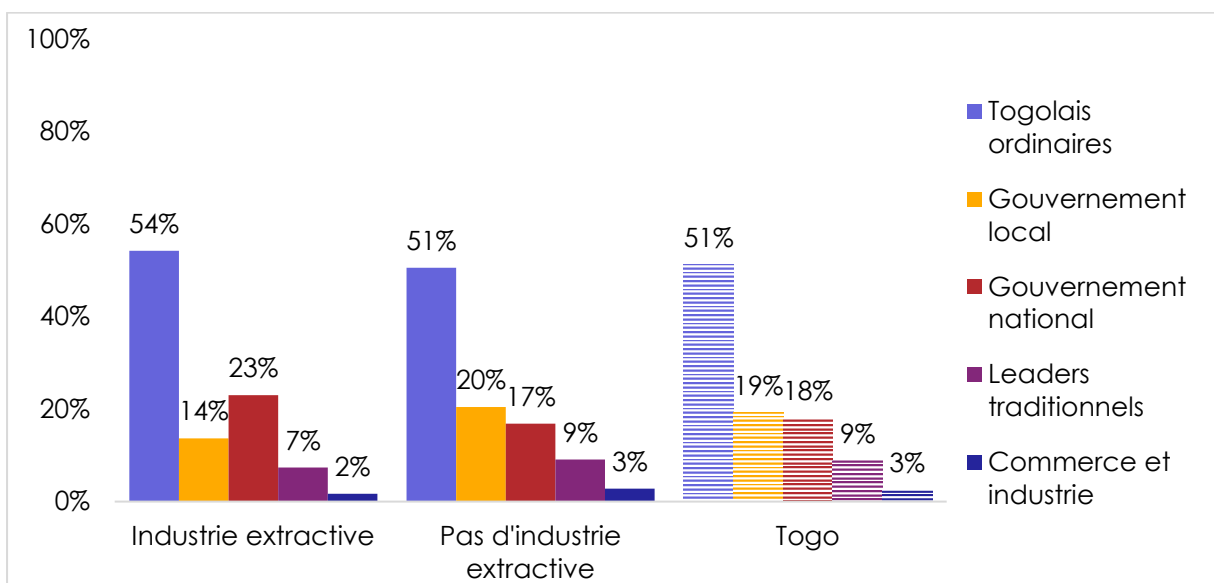


**Question posée aux répondants :** Veuillez me dire si vous êtes en accord ou en désaccord avec l'affirmation suivante : Les sacs plastiques sont une source majeure de pollution dans ce pays.

Il apparaît clairement des données recueillies que le citoyen est le premier rempart contre la pollution (51%) (Figure 10). Au-delà des citoyens, les autorités au niveau central (18%) comme local (19%) sont citées pour être responsables de la lutte anti-pollution.

Les populations des zones extractives mettent un accent plus important sur l'action du gouvernement central par rapport aux zones non extractives (23% vs. 17%). La situation est à l'opposé en ce qui concerne le gouvernement local, qui devrait jouer un rôle plus important dans la lutte contre la pollution dans les zones non extractives comparé aux zones extractives (20% vs. 14%).

**Figure 10 : Qui devrait être responsable de la réduction de la pollution ?** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022

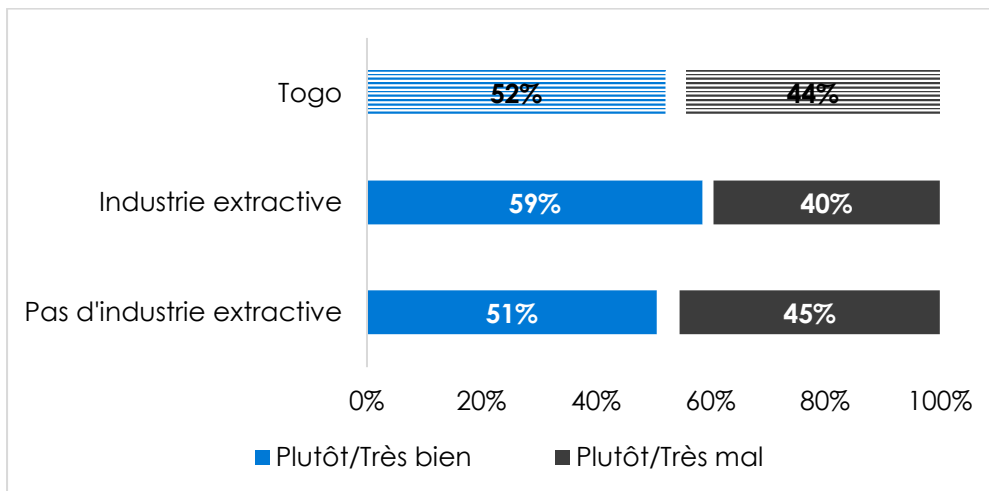


**Question posée aux répondants :** A votre avis, qui devrait avoir la responsabilité principale de réduire la pollution et de garder votre communauté propre ?

Les performances du gouvernement en matière de réduction de la pollution et de protection de l'environnement sont estimées plutôt bonnes voire très bonnes par 52% des Togolais. Cette proportion monte à 59% dans les zones extractives contre 51% dans les zones non extractives (Figure 11).

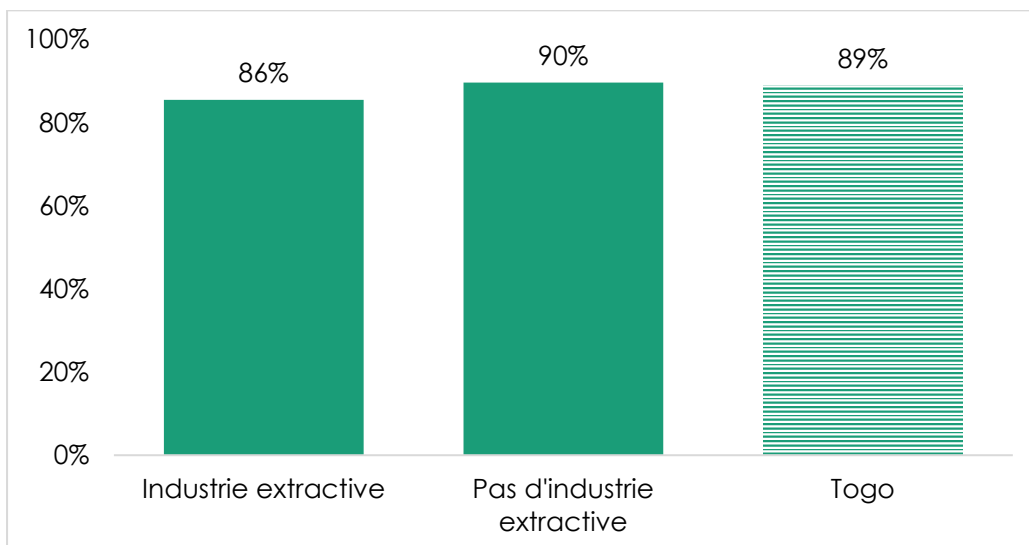
Cependant, le gouvernement est appelé par neuf Togolais sur 10 (89%) à faire « un peu plus » voire « beaucoup plus » que ce qu'il fait actuellement pour limiter la pollution et protéger l'environnement dans ce pays. La situation est sensiblement la même dans les zones extractives (86%) et non extractives (90%) (Figure 12).

**Figure 11 : Performance du gouvernement dans la protection de l'environnement et la lutte contre la pollution** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022



**Question posée aux répondants :** Qualifier la manière, bonne ou mauvaise, dont le gouvernement actuel répond à la réduction de la pollution et la protection de l'environnement ou n'en avez-vous pas suffisamment entendu parler pour vous prononcer ?

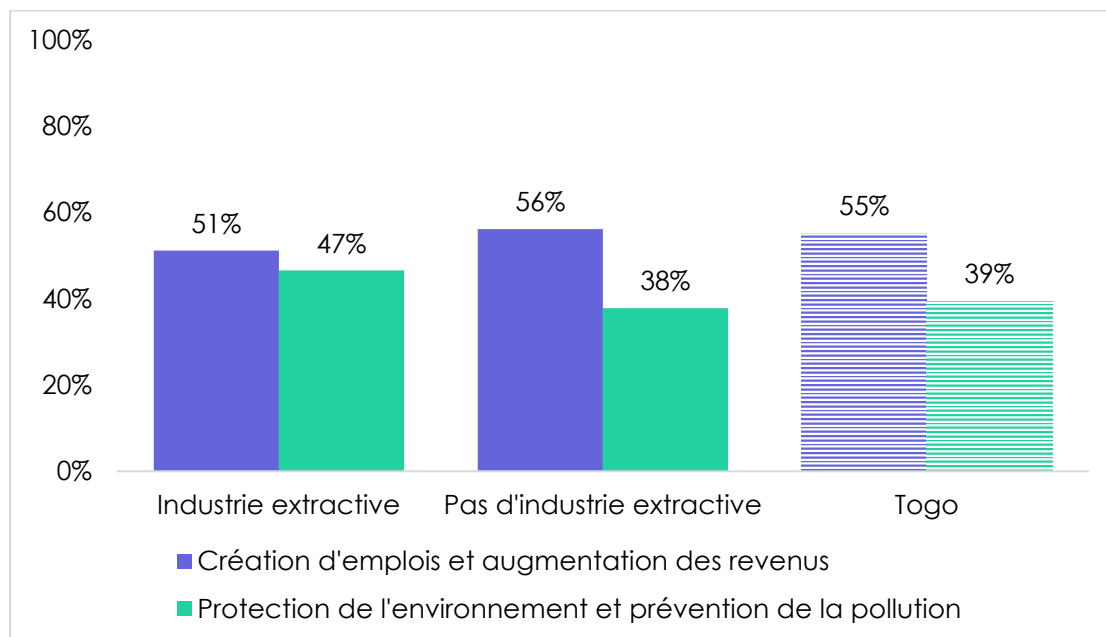
**Figure 12 : Le gouvernement devrait-il faire davantage pour limiter la pollution ?** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022



**Question posée aux répondants :** A votre avis, notre gouvernement devrait-il faire plus ou moins qu'il ne le fait actuellement pour limiter la pollution et protéger l'environnement dans ce pays ? (% qui disent « un peu plus » ou « beaucoup plus »)

Malgré cet appel à l'action gouvernementale, la création d'emplois et l'augmentation des revenus restent une plus grande priorité pour la majorité des Togolais que la protection de l'environnement et la prévention de la pollution. En effet, si les deux objectifs seraient en conflit, ils sont 55% à opter pour la création des emplois et l'augmentation des revenus contre 39% qui choisissent plutôt la protection de l'environnement (Figure 13). Cette tendance est moins accentuée dans les zones extractives (51% vs. 47%) que dans les zones non extractives (56% vs. 38%), où l'accès à l'emploi et l'augmentation des revenus sont probablement plus difficiles.

**Figure 13 : Emploi vs. environnement** | par préfectures minières vs. préfectures non-minières | Togo | 2022



**Question posée aux répondants :** Laquelle des affirmations suivantes est la plus proche de votre opinion ?

Affirmation 1 : Le gouvernement devrait se concentrer sur la création d'emplois et l'augmentation des revenus, même si cela signifie une augmentation de la pollution ou d'autres dommages environnementaux.

Affirmation 2 : Le gouvernement devrait se concentrer davantage sur la prévention de la pollution et la protection de l'environnement, même si cela signifie qu'il y aura moins d'emplois ou qu'il y aura d'autres perturbations dans notre vie quotidienne.

(% qui sont « d'accord » ou « tout à fait d'accord » avec chaque affirmation)

## Conclusion

Les données récentes de l'enquête Afrobarometer montrent que les Togolais sont dans leur ensemble pour un renforcement de la législation dans le secteur minier et ceci plus dans les régions où il n'y a pas d'exploitations minières. Malgré cette demande, les Togolais pensent que les bénéfices issus de l'exploitation minière sont plus importants que les externalités négatives qui impactent leur communauté – une perception qui est plus forte chez les habitants des préfectures qui abritent des exploitations minières vis-à-vis des habitants des préfectures sans industrie extractive.

Une comparaison entre les préfectures avec des industries extractives et les préfectures qui n'en ont pas montre très peu de différences en matière de disponibilité de services publics, d'infrastructures ou de qualité des routes, ou de présence des services de sécurité. Ces derniers constats semblent souligner un faible investissement dans les communautés

accueillant les industries malgré leur satisfaction globale sur les apports du secteur minier à leur communauté. Cependant, il ne faut pas ignorer l'appel des Togolais pour un renforcement des outils législatifs. Ce qui est un clair appel à un meilleur contrôle du secteur par l'Etat.

Les Togolais sont préoccupés par la pollution et la protection de l'environnement, peu importe s'ils vivent dans une zone avec ou sans industrie extractive. Les citoyens identifient principalement l'élimination des déchets comme le principal problème environnemental, tandis que les sachets plastiques sont universellement considérés comme une préoccupation. Bien que les performances du gouvernement dans ce domaine soient perçues positivement, il lui est largement demandé d'en faire davantage. Cependant, malgré cette préoccupation, la création d'emplois reste une priorité supérieure pour la majorité des Togolais, soulignant les défis de développement économique auxquels le pays est confronté.

---

Pour sonder vous-même ces données, veuillez visiter notre outil  
d'analyse en ligne au [www.afrobarometer.org/online-data-analysis](http://www.afrobarometer.org/online-data-analysis).

---

## Références

- Akoda, S. (2021). Le Togo veut repreciser sa cartographie miniere.
- Djade, C. (2023). Le Togo se tourne vers OCP pour transformer son phosphate en engrais. Jeune Afrique. 2 juin.
- Ecofin. (2020). Comment le Togo se prepare à (re)devenir un acteur mondial dans le secteur des phosphates.
- Foka, A. (2022). La chronique : Guinée, un braquage de 64 ans.
- Initiative pour la Transparence dans les Industries Extractives. (2021). Rapport final-2018.
- Kemp, D. (2010). Mining and community development: Problems and possibilities of local-level practice. *Community Development Journal*, 45(2).
- Kopf, A., & Isbell, T. (2017). Of the people, for the people? Attitudes toward sharing of resource revenues in Mozambique. Dépêche No. 132 d'Afrobarometer.
- Sall, M., & Sall, B. (2016). Perception du secteur minier au Sénégal : Potentiellement bénéfique mais peu transparent. Dépêche No. 102 d'Afrobarometer.
- The Lawyers & Jurists. (2017). The main role of law in modern societies.
- Tiwari, K. (2016). Article: Importance of law in society. Legal Desire.

**Hervé Akinocho** est le directeur du Center for Research and Opinion Polls (CROP), partenaire national d'Afrobarometer au Togo. Email : [herve.akinocho@crop-africa.org](mailto:herve.akinocho@crop-africa.org).

Afrobarometer, une organisation à but non-lucratif dont le siège se trouve au Ghana, est un réseau panafricain et indépendant de recherches. La coordination régionale de plus de 35 partenaires nationaux est assurée par le Ghana Center for Democratic Development (CDD-Ghana), l'Institute for Justice and Reconciliation (IJR) en Afrique du Sud, et l'Institute for Development Studies (IDS) de l'University of Nairobi au Kenya. Michigan State University (MSU) et University of Cape Town (UCT) apportent un appui technique au réseau.

Afrobarometer bénéficie du soutien financier de la Suède à travers l'Agence Suédoise de Coopération pour le Développement International, de l'Agence Américaine pour le Développement International (USAID) à travers l'Institut Américain pour la Paix, de la Fondation Mo Ibrahim, des Open Society Foundations – Africa, de Luminare, de la Fondation William et Flora Hewlett, de la Fondation Bill & Melinda Gates, de la Fondation Mastercard, de la Fondation David et Lucile Packard, de la Commission de l'Union Européenne, de la Banque Mondiale, du Ministère des Affaires Etrangères de la Finlande, de l'Ambassade du Royaume des Pays-Bas en Ouganda, de l'Ambassade de la Suède au Zimbabwe, du Centre Mondial du Pluralisme et de GIZ.

Veillez penser à faire une contribution (à [www.afrobarometer.org](http://www.afrobarometer.org)) ou contacter Felix Biga ([felixbiga@afrobarometer.org](mailto:felixbiga@afrobarometer.org)) ou Runyararo Munetsi ([runyararo@afrobarometer.org](mailto:runyararo@afrobarometer.org)) pour discuter d'un éventuel financement institutionnel. Pour plus d'informations, veuillez visiter le [www.afrobarometer.org](http://www.afrobarometer.org).

Suivez nos publications sur #VoicesAfrica.



/Afrobarometer

@Afrobarometer



Dépêche No. 775 d'Afrobarometer | 26 février 2024